



FORD FLEET BELGIQUE

READY SET *Ford*

Avant-propos



Cher/chère partenaire,

Ford est fin prête pour une nouvelle année. Avec une belle combinaison de véhicules entièrement électriques, d'hybrides rechargeables attrayants et de moteurs à essence et diesel efficaces, nous avons de quoi répondre aux besoins de tous types d'activités professionnelles.

En 2026, nous ne resterons pas non plus inactifs et nous travaillerons sur des voitures encore plus performantes sur le plan technologique. BlueCruise, qui permet de conduire les mains libres, en est un bel exemple. Il sera disponible non seulement sur la Mustang Mach-E®, mais également sur les Ford Puma®, Puma Gen-E®, Kuga® et Ranger PHEV®. Et nous prenons de nouvelles mesures pour optimiser l'autonomie de nos voitures électriques.

Du nouveau Puma Gen-E® compact aux modèles emblématiques tels que l'Explorer® ou le Capri®, en passant par les véhicules utilitaires entièrement électriques, quels que soient vos projets ou vos souhaits, il y a toujours un modèle Ford qui vous convient parfaitement, à vous ou à vos collaborateurs.

Découvrez notre large gamme dans cette brochure. Notre équipe est prête à vous guider et à vous conseiller.

Nous nous réjouissons de vivre avec vous une année 2026 couronnée de succès !

L'équipe Ford Fleet

**READY
SET**
Ford

L'Électrification de Ford



Une gamme sophistiquée de voitures électrifiées marque une nouvelle étape pour Ford et ses clients. Sous le nom de 'Ford hybride', Ford présente des modèles avec des moteurs hybrides légers 'mild hybride', hybrides complets 'full hybrid' et hybrides rechargeables 'plug-in hybrid' pour optimiser l'économie de carburant et le plaisir de conduire.



MILD HYBRID (MHEV)

Un petit moteur électrique qui aide à améliorer l'efficacité.

Les véhicules hybrides légers disposent de deux sources d'énergie qui fonctionnent simultanément : un moteur classique et un moteur électrique alimenté par une batterie. Le moteur électrique n'alimente pas la voiture. Il l'assiste et réduit la consommation de carburant.



FULL HYBRID (HEV)

Un mélange homogène de puissance conventionnelle et électrique.

Les véhicules hybrides possèdent deux sources d'énergie. Ils peuvent basculer automatiquement entre le mode conventionnel et le mode purement électrique (pour de courtes distances) ou utiliser les deux pour alimenter le véhicule en fonction des besoins.



PLUG-IN HYBRID (PHEV)

Branchez. Chargez. Améliorez l'efficacité.

Les véhicules plug-in hybride ont les deux sources d'énergie comme les hybrides classiques, mais avec une batterie haute tension plus grande, vous permettant de parcourir de plus longues distances avec une alimentation entièrement électrique.



ALL-ELECTRIC (BEV)

100% électrique. Rechargez le véhicule et c'est parti.

Les voitures tout-électrique fonctionnent uniquement à l'électricité. Cela signifie qu'elles doivent être chargées avant de pouvoir rouler.

**READY
SET
Ford**

Gamme Ford



ICE PETROL



New Puma*



New Kuga*



New Tourneo Courier*



New Transit Courier*



New Tourneo Connect*



New Ranger*



New Mustang*



Bronco*



ICE DIESEL



New Tourneo Connect*



New Transit Connect*



New Tourneo Custom*



New Transit Custom*



New Transit Courier*



Transit*



New Ranger*



FULL HYBRID



New Kuga*



MILD HYBRID



New Puma*



PLUG-IN HYBRID



New Kuga*



New Tourneo Connect*



New Transit Connect*



New Tourneo Custom*



New Transit Custom*



New Ranger*



ALL-ELECTRIC



New Puma Gen-E*



New Capri*



New Explorer*



Mustang Mach-E*



New E-Tourneo Courier*



New E-Transit Courier*



New E-Tourneo Custom*



New E-Transit Custom*



E-Transit*

READY
SET
Ford

Ford Fleet team



Nous avons une solution pour toutes tailles de parcs automobiles.

Quels que soient vos besoins, la large gamme de voitures de tourisme, de véhicules commerciaux ainsi qu'une présence mondiale dans les secteurs de la vente et du service font de Ford une marque internationale. Placer une priorité constante sur les nouveaux produits nous a permis de développer des moteurs plus efficaces en termes de consommation et d'émissions de CO₂.

Afin de faciliter l'usage de larges flottes et réduire son coût total, nous avons conçu des technologies nouvelles et financièrement abordables: connectivité SYNC, Ford Telematics, charging solutions, mises à jour sans fil, technologies de sécurité et l'application Ford connectée gratuite.

En cas de questions et conseils vous pouvez vous adresser à votre distributeur Ford le plus proche. Si vous souhaitez avoir plus d'informations concernant l'équipe Fleet de Ford Motor Company Belgium, n'hésitez pas à nous contacter: fleetbe@ford.com.

Quel que soit le type de votre entreprise, la taille de votre flotte ou la nature de vos activités, Ford Fleet vous offre une solution sur mesure, tenant compte de vos besoins et de vos souhaits. Nous vous offrons un conseil personnalisé auprès de notre réseau de concessionnaires Ford spécialisé et de notre large gamme de produits et services.

Vous avez des questions? N'hésitez pas à nous contacter !

Bart Van Rossen
Fleet & Remarketing
Director
bvanross@ford.com

Kim Deganseman
State Fleet, Rental &
Remarketing Manager
kdegans1@ford.com

Koen Verest
Key Account Manager
kverest@ford.com

Stéphanie Pauwels
Key Account Manager
spauwel6@ford.com

Bart Cauwenbergh
Leasing coordinator
bcauwenb@ford.com

Matthias Wijnant
Key Account Manager
mwijnant@ford.com

Sven Matteredne
Business Development
Manager
smatter2@ford.com

Arnaud Tonglet
Business Development
Manager
atonglet@ford.com



Ford BlueCruise



Désormais, conduisez les mains libres.

Avec Ford BlueCruise, vous arriverez toujours à destination reposé(e). Cet ensemble de systèmes avancés d'aide à la conduite vous assiste à tout moment dans les 'Blue Zones' et constitue une première en Europe. Il vous permet de conduire les mains libres pendant que la voiture anticipe elle-même le trafic et accélère, freine, maintient automatiquement la distance ou suit la bande. BlueCruise se charge en grande partie de la conduite, vous laissant ainsi les mains tout à fait libres. C'est le confort de conduite à un tout autre niveau.

Actuellement, plus de 95 % des routes nationales belges sont déjà des 'Blue Zones'. Dès que vous entrez dans ce type de zone, vous pouvez activer Ford BlueCruise pour la conduite assistée. Grâce aux mises à jour automatiques, vous disposez toujours des itinéraires et des informations routières 'Blue Zone' les plus récents.

BlueCruise est déjà disponible pour la Ford **Mustang Mach-E**® et bientôt pour le **Kuga**®, le **Puma**®, le **Puma Gen-E**® et le **Ranger**® PHEV. Et à un tarif mensuel attractif.

Intéressé(e) ? Faites un essai gratuit de BlueCruise pendant 3 mois et découvrez par vous-même à quel point il améliore votre confort de conduite.

Votre concessionnaire Ford se fera un plaisir de vous renseigner à ce sujet.

Plus d'info



Regardez
la vidéo



READY
SET
Ford™

Puma Gen-E®

URBAN LIFESTYLE



CITY RANGE
572 KM



Fin prêt pour la ville.

Ce crossover compact se distingue par sa polyvalence, son innovation et son look & feel moderne. Outre la version hybride légère à essence, il existe désormais le Puma Gen-E®, la variante 100 % électrique. Son autonomie peut atteindre jusqu'à 417 kilomètres, tandis que les citadins peuvent bénéficier d'une autonomie accrue de **572 kilomètres** grâce à une efficacité énergétique optimisée. De plus, la recharge est ultra-rapide : 135 km en 10 minutes. Ce crossover est donc parfait pour les trajets quotidiens jusqu'au travail et pour les road trips improvisés.

Le Puma Gen-E® offre plus d'espace de rangement que la plupart des grands SUV grâce à son coffre innovant GigaBox de 523 litres ainsi qu'à un 'frunk' de 43 litres sous le capot, idéal pour les petits objets ou les accessoires. À l'intérieur, deux écrans HD et le système d'infodivertissement SYNC4 offrent une expérience numérique optimale. La navigation basée sur le cloud et l'intégration sans fil avec Apple CarPlay et Android Auto rendent chaque trajet plus facile et plus agréable.



ALL-ELECTRIC



ICE PETROL



MILD HYBRID

Configurer
votre Puma



Découvrir plus
sur Youtube



(E-)Tourneo Courier®

ACTIVE LIFESTYLE



Réinventé.

Outre la version essence, le Ford Tourneo Courier® est également disponible en version entièrement électrique avec une autonomie pouvant atteindre 292 km (WLTP). Quel que soit votre choix, vous pouvez compter sur une toute nouvelle connectivité et un espace de chargement extrêmement polyvalent. Transportez jusqu'à 5 passagers avec style et dans un confort supérieur. Avec un grand volume de coffre pouvant atteindre 2.160 litres et d'ingénieux compartiments de rangement cachés dans les panneaux latéraux pour les petits objets, il y a de la place pour tout. Et grâce à la banquette arrière inclinable, vous pouvez facilement adapter à volonté l'espace passagers et bagages.

Profitez d'une interaction sans effort avec votre voiture grâce au système Ford SYNC4 avec écran tactile de 8 pouces, commande vocale et intégration transparente des smartphones. Avec de nombreuses caractéristiques utiles, telles que le Driver Assistance Pack avec Adaptive Cruise Control intelligent avec Stop & Go sur la transmission automatique, le nouveau Ford Tourneo Courier® est idéal pour la conduite en ville. Ou pour y échapper.



ALL-ELECTRIC



ICE PETROL

Plus d'info



Découvrir plus sur Youtube



New Explorer®

BUSINESS REINVENTED



JUSQU'À 602 KM
D'AUTONOMIE



Conçu et fabriqué en Europe.



ALL-ELECTRIC

Avec une autonomie allant jusqu'à pas moins de 602 km et une vitesse de charge de 10% à 80% en 25 minutes, il est prêt à affronter chaque aventure. Découvrez dès maintenant le Ford Explorer® 100% électrique, qui déborde de connectivité du futur. Dans la version Extended Range, il dispose d'équipements de série très généreux tels que la navigation, le régulateur de vitesse adaptatif intelligent, les vitres teintées foncées, les jantes en alliage 19", les capteurs de stationnement, les systèmes avancés d'aide à la conduite et bien d'autres fonctionnalités encore.

Avec son écran tactile mobile SYNC Move 14,6 pouces, vous placez votre écran là où vous le souhaitez. Et avec 'My Private Locker', vous disposez d'un compartiment de rangement dissimulé et verrouillable derrière l'écran. La MegaConsole de 17 litres vous offre des possibilités de rangement flexibles. L'idéal pour les bouteilles, les sacs à main et les ordinateurs portables. L'Explorer® a une remorque freinée jusqu'à 1.200 kg. Une voiture tout à fait européenne, puisqu'elle est conçue et produite à Cologne.

Configurer
votre Explorer



Découvrir plus
sur Youtube



New Capri®

THE LEGEND IS BACK

JUSQU'À 627 KM
D'AUTONOMIE



Nouveau Ford Capri® 100% électrique.



Le nouveau Ford Capri® débarque avec l'âme d'une voiture de sport dans un SUV pratique. Ce coupé-crossover entièrement électrique est le deuxième modèle Ford à être construit sur notre site de production de Cologne. Il vous offre une technologie avancée, un design emblématique et une autonomie de conduite tout au long de la journée. Le coffre de 572 litres, la MegaConsole de 17 litres et le MyPrivateLocker garantissent un espace de rangement généreux pour vous et votre famille. Le Capri® a une remorque freinée jusqu'à 1.200 kg. Empruntez toujours le meilleur itinéraire grâce à Ford SYNC®, doté d'un planificateur d'itinéraire pour véhicule électrique intégré et d'une navigation par satellite connectée au cloud.

Soyez protégé dans votre Ford Capri® grâce à des fonctionnalités de sécurité intégrées, y compris l'assistance pré-collision, le freinage d'urgence autonome et le régulateur de vitesse adaptatif. Il est équipé de série de tout ce dont vous avez besoin. Le pack d'aide à la conduite comprend 12 capteurs à ultrasons, cinq caméras et trois capteurs radar, tous avec pour seul objectif de vous aider sur la route.

Configurer
votre Capri



Découvrir plus
sur Youtube



Mustang Mach-E®

ELECTRIC BUSINESS



Jusqu'à 600 km de liberté purement électrique.



ALL-ELECTRIC

La Ford Mustang Mach-E® vous offre tous les avantages pratiques d'un SUV, avec une autonomie allant jusqu'à 600 km. Vous pouvez même recharger 139 km en 10 minutes seulement. En termes de places assises et d'espace de chargement également, la Mustang Mach-E® impressionne par son très généreux espace pour les jambes à l'arrière grâce au plancher plat, entre autres. En plus du grand coffre de 402 litres, un 'frunk' de 73 litres à l'avant offre également un espace de rangement supplémentaire. Autre bonne nouvelle, la Mustang Mach-E® est désormais équipée de série d'une pompe à chaleur. Tracter une remorque ? Pas de problème grâce à sa capacité de traction de 1.500 kg.

Des technologies avancées telles que le système One Pedal Drive, un système intelligent d'accès sans clé et trois modes de conduite sélectionnables garantissent une expérience de conduite agréable et sans effort qui vous place au centre. Le système multimédia SYNC de nouvelle génération avec écran tactile intuitif de 15,5 pouces y contribue, de même que le système Ford Blue Cruise qui propose une fonction conduite mains libres. Blue Cruise est désormais disponible en option.



Voir le stock



Découvrir plus
sur Youtube



Mustang Mach-E GT®

ELECTRIC POWER BUSINESS



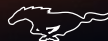
Performances électriques au superlatif.



ALL-ELECTRIC

Cette voiture montre avec force que Mustang® est plus que jamais synonyme de puissance pure. L'accélération de 0 à 100 km/h en 3,7 secondes est époustouflante. Pratique, elle se démarque également par son habitacle spacieux et ses deux coffres.

La Mustang Mach-E GT® dispose d'une autonomie allant jusqu'à 515 km (WLTP) et peut être rechargée en seulement dix minutes pour 99 km d'autonomie. Elle vous offre donc non seulement des prestations supérieures, mais vous donne également toute la liberté de vivre plus chaque jour.



Voir le stock



Découvrir plus
sur Youtube



(E-)Tourneo Custom®

MOVING BUSINESS CLASS



La polyvalence ? Aucun problème.

Découvrez le nouveau Ford Tourneo Custom® qui est toujours là pour vous, vos amis, votre famille et votre satisfaction professionnelle. En plus de la version diesel EcoBlue, il est également disponible en version Plug-in Hybrid avec une autonomie de 52 km et utilisant la même technologie powersplit avancée que le Kuga® PHEV, qui garantit que le véhicule ne consomme pas plus qu'un Full Hybrid lorsque la batterie est déchargée.

Nous avons également présenté le tout nouveau E-Tourneo Custom® entièrement électrique, dont l'autonomie peut atteindre 341 km. Il offre tout le confort nécessaire grâce à la modularité des sièges pouvant accueillir jusqu'à huit passagers. Il est doté d'une connectivité et de fonctions haut de gamme, pour que vous vous sentiez toujours chez vous. Il n'y a pas plus polyvalent.



ALL-ELECTRIC



PLUG-IN
HYBRID



ICE DIESEL

Plus d'info



Découvrir plus
sur Youtube



Tourneo Connect®

FAMILY BUSINESS



Votre véhicule polyvalent tout confort.

Le nouveau Ford Tourneo Connect® est votre partenaire idéal pour chaque trajet. Un véhicule touche-à-tout confortable qui combine design séduisant et polyvalence. Derrière ses lignes fluides se cachent de nombreuses technologies de conduite avancées, dont l'Adaptive Cruise Control avec Lane-Centering.

En outre, vous pouvez choisir parmi un éventail d'options telles qu'un toit panoramique et 7 places assises flexibles. De plus, il est également disponible en version hybride rechargeable avec une autonomie de 110 km. Avec le Ford Tourneo Connect®, offrez tout l'espace dont vous avez besoin à vous et votre famille.



PLUG-IN
HYBRID



ICE PETROL



ICE DIESEL

Configurer votre
Tourneo Connect



Découvrir plus
sur Youtube



New Kuga®

POWERSPLIT BUSINESS



La voiture familiale parfaite, conçue pour plus.

En tant que Plug-in Hybrid, le Kuga® allie confort exceptionnel et efficacité et économie exceptionnelles. Son autonomie électrique jusqu'à 64 km vous permet d'effectuer la plupart des trajets quotidiens sans avoir à faire le plein. Pour des distances plus longues, vous pouvez compter sur la transmission hybride avancée avec technologie powersplit qui garantit que le véhicule ne consomme pas plus qu'un Full Hybrid lorsque la batterie est déchargée. Sa capacité de remorquage améliorée – la meilleure de sa catégorie – en fait le véhicule idéal pour les sports d'aventure en plein air ou un week-end de camping.

Si vous préférez un design encore plus sportif, optez pour le Kuga® Black Package Edition avec jantes noires 20 pouces, toit et coques de rétroviseurs noirs et quelques accents noirs.



FULL
HYBRID



PLUG-IN
HYBRID



ICE PETROL

Configurer
votre Kuga



Découvrir plus
sur Youtube



Mustang®

PURE POWER



Les performances de la Mustang®.



Préparez-vous au véhicule de sport le plus vendu au monde. En termes de design et de performances, il est impressionnant. Du capot incurvé caractéristique, doté de nouvelles bouches d'aération pour une meilleure circulation de l'air, à l'intérieur qui allie à merveille sportivité et confort, l'emblématique Ford Mustang® place une fois de plus la barre très haut.

La nouvelle Mustang GT® est disponible avec un V8 de 5,0l développant 446 ch, dans les versions Fastback et Cabriolet. Et pour les vrais passionnés de circuits, il y a la Mustang® Dark Horse ultime avec un style extrême et des performances qui dépasseront vos attentes.

Configurer
votre Mustang



Découvrir plus
sur Youtube



Bronco®

OFF-ROAD BUSINESS



Transgressez toutes les limites.



ICE PETROL

Avec sa transmission intégrale moderne et sa suspension sublime, le Ford Bronco® robuste et polyvalent est conçu pour toutes les aventures. Grâce au mode de conduite G.O.A.T. et à la meilleure garde au sol de sa catégorie, vous êtes à l'aise sur tous les terrains.

La flexibilité est également essentielle : le toit et les portières sont amovibles de série. Vous avez le choix parmi une large gamme d'accessoires pour personnaliser à vos goûts votre Ford Bronco®. Il est grand temps de sortir des sentiers battus et d'explorer de nouvelles voies.

Configurer
votre Bronco



Découvrir plus
sur Youtube



Gamme Ford Transit®

E-XTRÊMEMENT ATTRACTIF



Électrifiez votre entreprise. 100 % électrique, 100 % pratique.

Allez de l'avant avec un véhicule utilitaire qui vous offre tous les avantages de la conduite électrique, combinés aux qualités pratiques pour lesquelles les modèles Ford sont réputés.

Découvrez notre gamme de véhicules utilitaires zéro émission, du célèbre E-Transit® à l'E-Transit Courier® et à l'E-Transit Custom®. En plus d'offrir beaucoup d'espace et de flexibilité, ils ont tous une autonomie confortable et se rechargent rapidement. Grâce à de nouvelles fonctionnalités intelligentes et à une connectivité avancée, vous pouvez les utiliser comme un bureau mobile. Et grâce à un logiciel intelligent, vous augmentez votre productivité sans effort.

Le moment est venu d'opter pour un véhicule utilitaire Ford 100 % électrique.

(E-)Transit Courier®

COMPACT BUSINESS



Plus d'espace pour votre business, plus de technologie pour vous.

Le nouveau Transit Courier® est désormais également disponible en version 100 % électrique, en plus des moteurs diesel et essence économiques. Son look puissant donne l'impression qu'il est capable de tout. Toujours compact à l'extérieur. Mais plus long, plus large et plus grand, avec de la place pour deux europalettes. Il est équipé de nombreuses fonctionnalités intelligentes qui vous aident à tout moment. De systèmes d'aide à la conduite intelligents à l'aide au stationnement en passant par le système SYNC4 multimédia avec modem intégré pour communiquer encore mieux avec votre voiture et avec le monde extérieur.

L'E-Transit Courier® est l'idéal pour ceux qui doivent souvent se rendre en ville et veulent le faire de la manière la plus confortable et la plus efficace possible. Le Transit Courier® est également le bon choix en termes de sécurité, puisqu'il a obtenu la meilleure note jamais obtenue lors des tests de sécurité Euro NCAP pour véhicules utilitaires.



ALL-ELECTRIC



ICE PETROL



ICE DIESEL

Configurer votre
Transit Courier



Découvrir plus
sur Youtube



Transit Connect®

FLEXIBLE BUSINESS



Découvrez la polyvalence et profitez du confort.

Le nouveau Transit Connect® est encore plus attrayant et complet. Compact à l'extérieur et spacieux à l'intérieur, avec un volume de chargement pouvant atteindre 3,6m³, une cloison ingénieuse avec trappe et des sièges avant modulables. L'intérieur remodelé vous offre le confort d'un véhicule particulier, avec de nombreuses technologies innovantes d'aide à la conduite et le système multimédia avancé, y compris la fonction mains libres.

Outre le Transit Connect® diesel, il existe désormais une version Plug-in Hybrid qui permet de parcourir jusqu'à 110 km en mode entièrement électrique. Idéal pour la ville et en dehors. Les deux versions sont disponibles avec un empattement court et un empattement long, et des capacités de traction allant jusqu'à 1.500 kg. Il s'agit d'un partenaire polyvalent sur lequel vous pouvez compter à tout moment et en tout lieu.



PLUG-IN
HYBRID



ICE DIESEL

Configurer votre
Transit Connect



Découvrir plus
sur Youtube



(E-)Transit Custom®

TRANSPORT BUSINESS



Ford Transit: ZE VAN of the year 2025.

Le Transit Custom® est le fourgon le plus vendu en Europe et le ZE Van of the Year 2025. Regardez tout ce qu'il a à offrir et vous comprendrez pourquoi. L'espace de chargement est impressionnant : il est possible de transporter facilement jusqu'à trois europallettes et des objets d'une longueur pouvant aller jusqu'à 3 mètres. Et le confort de conduite est exceptionnel. Grâce au système multimédia avancé Ford SYNC4 et à de nombreuses autres fonctionnalités, vous pouvez facilement utiliser le Transit Custom® comme bureau mobile. Le Transit Custom® est disponible en version utilitaire, Multi-use ou Kombi sur empattement court et long en fonction du nombre de passagers que vous souhaitez transporter ou si vous souhaitez modifier l'équilibre entre la zone passagers et l'espace de chargement. Optez pour un moteur essence plug-in de 2,5 litres ou une version entièrement électrique avec une autonomie pouvant atteindre 373 km (WLTP). Grâce au système d'intégration des véhicules renouvelé, la communication entre le véhicule et l'équipement est plus fluide et plus fiable. Les périphériques, tels que les panneaux de signalisation, les rampes lumineuses, les gyrophares, le verrouillage conditionnel des portes, etc., peuvent désormais être connectés et commandés directement à l'aide des touches programmables des écrans Ford SYNC4. Vous n'avez donc plus besoin de solutions matérielles proposées par des fournisseurs du marché secondaire.



ALL-ELECTRIC



PLUG-IN
HYBRID



ICE DIESEL

Plus d'info



Découvrir plus
sur Youtube



(E-)Transit Custom® MS-RT

OSEZ VOUS DÉMARQUER



Inspiré par le sport automobile.

Avec le nouveau Ford Transit Custom® MS-RT, vous démarquez partout. Sous son design musclé qui comprend un pare-chocs avant aérodynamique, une calandre noire, des jantes en alliage léger anthracite de 19 pouces avec étriers de frein MS-RT Blue et un imposant becquet arrière se cache un fourgon spacieux et confortable. L'intérieur exclusif impressionne également, avec un volant MS-RT unique, des sièges sport MS-RT, des surpiqûres contrastées et le logo MS-RT. Sécurité garantie grâce aux nombreux systèmes intelligents d'aide à la conduite. Et grâce à SYNC4 avec écran tactile intuitif, vous restez toujours parfaitement connecté.

Le Ford Transit Custom® MS-RT est disponible en version entièrement électrique et PHEV, ainsi qu'en version diesel. C'est un utilitaire qui ne cesse de surprendre.



ALL-ELECTRIC



PLUG-IN
HYBRID



ICE DIESEL

Plus d'info



Découvrir plus
sur Youtube



(E-)Transit® & Transit® 2T

FUTURE BUSINESS



**MOST
LOVED
VAN**



Allez de l'avant en toute confiance.

L'E-Transit® est 100 % électrique, vous offre une autonomie allant jusqu'à 394 km et peut alimenter tous vos outils, quel que soit l'endroit où vous travaillez. Disponible en option, le Pro Power Onboard fournit 2,3 kW d'électricité sans avoir besoin d'un générateur. Grâce à la prise de 220 V dans le compartiment de chargement, vous pouvez facilement brancher et utiliser directement des perceuses, des scies ou des ordinateurs portables et d'autres appareils. L'E-Transit® se décline en 2 hauteurs et 3 longueurs et offre 15,1 m³ d'espace de chargement. Plus de passagers ou plus d'espace de chargement ? Fourgon fermé ou cabine avec châssis ouvert ? Quels que soient les besoins de votre entreprise, le Ford E-Transit® est à la hauteur. Toutes les possibilités d'adaptation habituelles sont également disponibles pour l'E-Transit®.

Vous recherchez un véhicule utilitaire que rien n'arrête ? Découvrez le Transit® 2T Trail. Autoroute, terrains boueux ou terres agricoles : il est à l'aise partout. Il dépasse largement vos attentes en termes de confort intérieur, de connectivité et de sécurité.



ALL-ELECTRIC



ICE DIESEL

Demander
un essai



Découvrir plus
sur Youtube



Ranger® PHEV

NO COMPROMISE



Confort de première qualité et design élégant. Maintenant également disponible en PHEV.



PLUG-IN
HYBRID



ICE DIESEL

Découvrez la nouvelle génération de Ford Ranger®, une icône moderne. Conçu et construit pour répondre aux exigences de votre vie professionnelle, ce pick-up Ford offre un maximum de plaisir. Avec sa capacité de traction impressionnante de 3.500 kg, vous pouvez transporter et remorquer les cargaisons les plus lourdes. Le Ford Ranger® est désormais également disponible en version hybride rechargeable dans toutes les versions proposées.

Le Ranger® Plug-In Hybrid combine toute la puissance de traction, la capacité de charge et les performances tout-terrain du Ranger® avec une conduite sans émissions et le système Pro Power Onboard pour le travail et les loisirs hors réseau. Sa transmission innovante développe un couple de 697 Nm – le plus élevé de tous les modèles Ranger® de série – et 281 ch, avec une autonomie maximale de 43 km et des coûts d'utilisation réduits.

Configurer
votre Ranger



Découvrir plus
sur Youtube



Ranger® Raptor

EXTREME BUSINESS



Le pick-up le plus vendu en Europe.

Unique dans cette catégorie, l'échappement actif exclusif à commande électronique délivre une sonorité 'douce à sauvage' grâce à 4 modes d'échappement :

- > Silencieux – privilégie le silence à la performance.
- > Normal – pour un usage quotidien, offre une sonorité d'échappement agréable. De série dans les modes de conduite : Normal, Slippery, Mud/Ruts et Rock Crawl.
- > Sport – restitue un son plus fort et plus agressif.
- > Baja – la sonorité d'échappement la plus agressive. En mode Baja, l'échappement se comporte comme un système totalement débridé.



ICE PETROL

Configurer
votre Ranger



Découvrir plus
sur Youtube



Ranger® MS-RT

ADVENTUROUS BUSINESS



Les détails font toute la différence.

Le Ford Ranger® MS-RT ne peut être comparé à aucun autre pick-up. Il surprend tout le monde par son style élégant et sportif. La silhouette impressionnante est encore accentuée par le pare-chocs avant distinctif avec séparateur intégré, les passages de roue élargis, les becquets de cabine et en queue de canard, et les jantes en alliage léger de 21 pouces Diamond Cut. Dans l'habitacle, les sièges sport MS-RT, les surpiqûres subtilement contrastées et des touches encore plus distinctives créent une atmosphère exclusive. Grâce au système multimédia SYNC4 et à l'écran tactile de 12 pouces, vous resterez connecté sans effort et profiterez d'un divertissement de première classe.

Le Ranger® MS-RT PHEV vous offre la polyvalence et la robustesse que vous attendez, désormais avec la possibilité de rouler en mode électrique. Prêt à profiter du meilleur des deux mondes ? Découvrez le Ranger MS-RT PHEV et roulez vers l'avenir sans compromis.



PLUG-IN
HYBRID



ICE DIESEL

Plus d'info



Découvrir plus
sur Youtube





Que pouvez-vous attendre de nos Centres Business & Transit ?

Nous voulons offrir un service professionnel à tous nos clients fleet lors de leur achat/leasing/financement, mais aussi les aider du mieux possible par la suite. C'est pourquoi nous avons créé les Centres Business & Transit. Ils ont été sélectionnés selon des critères stricts et leurs services sont adaptés aux besoins de nos clients professionnels.

Vous avez ainsi droit notamment aux avantages suivants :

- Vastes salles d'exposition pour voitures et véhicules utilitaires
- Des vendeurs B2B professionnels
- Présence d'un spécialiste véhicules utilitaires
- Des heures d'ouverture en dehors des heures 'bureau'
- Véhicules de remplacement et démo
- Système de réservation de services prioritaires
- Des ateliers spécialisés avec des mécaniciens formés par Ford
- Ford Assistance

Chercher un distributeur



**READY
SET
Ford**



Choisissez votre formule :

Renting Financier

Les entreprises et les indépendants peuvent opter pour la formule de Renting Financier, qui présente les caractéristiques suivantes :

- Une durée de 24 à 60 mois.
- Repris comme frais dans le compte de résultats.
- Possibilité d'acompte. (Dans certains cas, il peut aussi être imposé comme condition de crédit)
- Option d'achat de 16 % ou 20 % (possibilité de pourcentage plus élevé en cas de courte durée).
- À la fin du contrat, vous avez le choix entre reprendre le véhicule ou le restituer.

Avantages Renting Financier

- Le véhicule est immatriculé à votre nom.
- Vous financez uniquement le montant hors TVA du véhicule : il n'y a pas de préfinancement de la TVA.
- Vous évitez les surprises : l'option d'achat est déterminée à l'avance.
- Vous conservez la capacité d'investissement de votre entreprise : pas d'immobilisation de capital.
- Il est possible d'opter pour une formule avec ou sans pack d'assurances.

Renting financier est une offre Ford Lease, une division d'Axis SA, Avenue du Bourget 42, 1932 Zaventem - Tél : 02/706.42.40 - Fax : 02/726.32.38 - E-mail : partnerships@axis.be - RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise : BE 0403.429.730 - IBAN BE57 6881 0039 8035 - FSMA 016860 A. Cette offre est réservée aux professionnels sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par Ford Lease.

Leasing opérationnel est une offre Ford Lease, une division d'Axis SA, Avenue du Bourget 42, 1932 Zaventem - Tél : 02/706.42.40 - Fax : 02/726.32.38 - E-mail : customercare@axis.be - RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise : BE 0403.429.730 - IBAN BE57 6881 0039 8035 - FSMA 016860 A. Cette offre est réservée aux professionnels sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par Ford Lease.

Leasing Opérationnel

Avec Ford Lease, vous pouvez profiter sans souci de votre Ford. La simplicité même !

Vous achetez votre Ford selon vos spécifications. Les services comme l'entretien, les pneus, la TMC et la taxe de circulation, les assurances, l'assistance routière, un véhicule de remplacement, et même une carte carburant sont disponibles si vous le désirez. Et tout ceci chez votre distributeur Ford ! En fin de contrat vous restituez le véhicule.

Caractéristiques :

- Durée entre 24 et 72 mois (possibilité de durée plus longue sur demande)
- Vous déterminez vous-même le nombre annuel ou total de kilomètres dans votre contrat.
- Le véhicule est immatriculé au nom de Ford Lease.
- Différents packs de services possibles.

Avantages Leasing Opérationnel

- Protection contre l'inflation. En effet, vous payez un prix fixe pendant la durée de votre contrat et couvrez ainsi contre d'éventuelles augmentations de prix.
- Moins de TVA : En effet, vous ne payez pas de TVA sur la valeur résiduelle.
- Maîtrise parfaite de votre budget. Lors de la signature du bon de commande, vous savez exactement ce que votre Ford vous coûtera par mois.
- Vous recevez 1 seule facture reprenant tous les frais.
- Repris comme frais dans le compte de résultats.
- Vous payez uniquement pour l'utilisation du véhicule.
- One stop shop : entretien, réparations, changement de pneus... tout peut passer par le biais de votre concessionnaire Ford habituel.
- Aucun souci pour vendre la voiture, vous pouvez simplement restituer le véhicule à votre concessionnaire Ford.

Bref, vous roulez sans tracas à un prix tout compris fixe, préalablement défini !

Ford Pro™ Service

TIREZ LE MEILLEUR PARTI DE VOTRE ENTREPRISE



Ford PRO™ Service. Partenaire pour toutes vos activités.

Un avenir durable commence par la conduite électrique. Mais cela ne s'arrête pas là pour Ford. Nous vous assistons chaque jour avec les services numériques intelligents Ford PRO afin que vous tiriez encore meilleur parti de votre entreprise. Suivez en temps réel tous vos véhicules, restez parfaitement à jour sur leur statut, gagnez du temps et optimisez votre planning. Nous nous tenons également à votre disposition avec des solutions de recharge complètes pour votre Ford électrique. Bref, tout pour gérer parfaitement vos véhicules et augmenter votre productivité.

Ford Video Check

La transparence est notre norme. Avec Ford Video Check, nous filmons une partie de l'entretien. Nous vous enverrons la vidéo pendant l'entretien et vous montrerons si les freins, les amortisseurs, les pneus, etc. sont encore en bon état ou demandent éventuellement un travail supplémentaire. Dans ce cas, vous pouvez donner votre approbation immédiatement et ne devez pas revenir plus tard pour faire exécuter le travail supplémentaire.

Ford Express Service

Votre temps est ce qui compte pour nous. Avec le service Ford Express, deux techniciens Ford expérimentés travaillent simultanément sur votre véhicule. Votre voiture est ainsi vite prête à rouler, sans frais supplémentaires. Pendant l'entretien, vous pouvez continuer à travailler sur place ou vous détendre.



Ford Protect New Garantie Extra &
Ford Protect Service Plan

UNE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT DURABLE



La protection supplémentaire que votre voiture mérite.

Avec **Ford Protect New Garantie Extra** vous avez la possibilité d'étendre la garantie d'usine. Vous pouvez ainsi être sûr que votre véhicule est entre les meilleures mains, car personne ne connaît mieux votre Ford que votre Réparateur Agréé Ford. De plus, avec Ford Protect Garantie Extra, vous pouvez augmenter de manière significative la valeur de revente de votre véhicule, car le plan reste associé au véhicule et peut être transféré au nouveau propriétaire. C'est ça, la vraie flexibilité !

Votre Réparateur Agréé Ford sera heureux de vous aider à choisir un plan Ford Protect Garantie Extra sur mesure. Vous pouvez également consulter notre site web à l'adresse suivante : ford.be



Un excellent service, sans surprise.

Sans souci avec le contrat d'entretien Ford Protect Service Plan

Avec le Ford Protect Service Plan, les coûts d'entretien ne sont plus jamais un souci. Tous les frais d'entretien sont inclus, selon les entretiens prescrits. De plus, l'assistance routière Ford Assistance est prolongée à chaque entretien.

Tranquillité d'esprit totale avec le contrat Ford Protect Service Plan Plus

Cette extension du Ford Protect Service Plan comprend tous les avantages inclus dans le Ford Protect Service Plan, et en plus, tous les remplacements de pièces d'usure et toutes les réparations sont inclus. Le contrat prévoit également une extension de la garantie de base avec Ford Protect Garantie Extra. L'ensemble parfait pour rouler en toute sérénité !

Plus de détails auprès de votre Réparateur Agréé Ford ou sur ford.be.



**READY
SET
Ford**

GÉREZ VOTRE FLOTTE



Déjà un VE ou toujours en attente ? Découvrez-le grâce à Ford Pro™ E-Switch Assist.

La conduite électrique offre une foule d'avantages, y compris pour les véhicules utilitaires. Votre entreprise est-elle prête ? L'outil Ford Pro™ E-Switch Assist vous informe. Il analyse la quantité d'énergie dont votre véhicule a besoin au cours d'une journée de travail type. Vous pouvez ainsi voir immédiatement lesquels de vos véhicules Ford actuels sont prêts à passer à des options entièrement électriques telles que l'E-Transit* ou l'E-Transit Custom*. Les véhicules utilitaires Ford tout électriques surprennent souvent positivement, car ils offrent une autonomie confortable et des temps de charge rapides.

Comment ça fonctionne ?

- Connectez votre véhicule à l'outil d'assistance Ford Pro™ E-Switch.
- L'outil analyse automatiquement votre comportement au volant tout au long de la journée.
- Plus vous conduisez, plus la précision de cet outil d'auto-apprentissage s'affine.
- Après quelques jours, vous verrez la quantité d'énergie que vous consommez avec un véhicule utilitaire tout électrique similaire.

Plus d'info



Ford Telematics. Gérez votre flotte plus efficacement et gagnez en productivité.

Contrôler votre véhicule utilitaire en temps réel, recevoir des notifications importantes, proposer un entretien et des réparations de manière proactive, planifier facilement des rendez-vous à l'atelier, partager des données avec votre distributeur, ... Tout est possible pour les moyennes et grandes flottes grâce à cet outil Web. Connectez gratuitement vos véhicules à Ford Telematics Essentials – ils doivent uniquement être équipés d'un modem – pour bénéficier de ce service pratique. Avec Ford Telematics, la version payante, nous allons encore plus loin. Le suivi GPS, la surveillance de la consommation et les informations sur le comportement de conduite sont tous possibles via un tableau de bord clair. Et cela non seulement pour Ford, mais pour toutes les marques.

Demandez dès maintenant votre version gratuite de Fleet Telematics Essentials via softwaresolutions@fordpro.com ou appelez-nous au +32 2 482 27 87.



Gratuit et
connecté



Recevez des données
sur l'état du véhicule
et de la borne
de recharge



Se connecter à
FORDLive



Ford Pro™ Convertor

TRANSFORMATION POUR TOUS LES SECTEURS



Prêt pour tous vos projets.

Un véhicule utilitaire Ford est toujours un bon choix. De plus, vous pouvez facilement l'adapter à vos besoins spécifiques. Pour cela, il y a les Ford Pro Convertors, des partenaires certifiés connus pour leurs connaissances et leur expertise. Ils appliquent les mêmes normes de qualité que Ford lui-même et sont heureux de vous aider avec des solutions complètes, des aménagements intérieurs, des transformations de châssis, des installations frigorifiques, ...

Start to Work - Déjà transformé et rapidement disponible.

Pour les types de transformation les plus courants, il y a la gamme 'Start to Work'. Il s'agit de véhicules utilitaires déjà préparés pour des secteurs spécifiques tels que la construction, l'horticulture, la livraison à domicile et la restauration. Ils sont rapidement disponibles avec une garantie de 2 ans, y compris sur le montage des éléments de transformation. La gamme 'Start to Work' est également élargie. Découvrez tous les modèles 'Start to Work' dans l'un de nos Ford Transit Centers ou téléchargez la brochure sur ford.be.

18 Ford Pro Convertors en Belgique à votre service.

Où que vous soyez, il y a toujours un Ford Pro Convertor près de chez vous. Ils sont prêts à personnaliser entièrement la carrosserie et l'intérieur de votre véhicule utilitaire Ford. Votre concessionnaire Ford se fera un plaisir de vous guider dans le choix d'un partenaire certifié pour une transformation parfaite.

Des questions ? N'hésitez pas à contacter notre Conversion Manager Ford Pro, Luc Vanneste (Ivannes4@ford.com).



Plus d'info



**READY
SET
Ford™**

Explorer® Cargo

BEST OF BOTH WORLDS



Offrez-vous le meilleur des deux mondes.

Faites transformer la Ford Explorer® entièrement électrique en version Cargo pratique, avec 602 km d'autonomie et 1.400 litres de capacité de chargement. C'est la solution par excellence pour les entrepreneurs indépendants qui veulent un véhicule utilitaire spacieux tout en bénéficiant du confort d'un SUV moderne. Avec une Ford Explorer® Cargo tout électrique, vous resterez le bienvenu dans n'importe quelle zone à faibles émissions (LEZ) au cours des prochaines années et vous partirez à l'aventure l'esprit serein le week-end. Bref, c'est un véhicule idéal pour le travail et la famille.

Le confort et les technologies de la Ford Explorer®.

- Finition intérieure de haute qualité
- Sièges avant ergonomiques
- Systèmes avancés d'aide à la conduite ADAS
- MegaConsole avec un espace de rangement de 17 litres
- Système d'infodivertissement avec navigation Ford Connected, Apple CarPlay et Android Auto

Entièrement électrique, et parfaitement adaptée aux entrepreneurs indépendants.

Transformation véhicule utilitaire dès maintenant à partir de 1.900 € HTVA*



*Offre valable jusqu'au 31/12/2026 inclus.





La fiscalité de la voiture de société en 2026: tous à l'électrique

Le passage à la nouvelle année a également marqué la fin définitive de la déductibilité fiscale des voitures à moteur à combustion, à l'exception des hybrides rechargeables des indépendants soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Tous les frais liés aux voitures à moteur à combustion commandées en 2026 ne sont désormais plus déductibles fiscalement et seules les voitures de société sans émissions bénéficient encore d'un avantage fiscal. Le bouleversement fiscal est ainsi complet.

Taxe de mise en circulation, taxe de circulation, cotisation CO₂, TVA, taxe sur l'Avantage de Toute Nature et impôt sur les dépenses non admises... Autant de formes différentes de taxes prélevées sur les voitures de société, mais pas toutes sur chaque véhicule, car la Région où le client est établi et le statut de l'utilisateur jouent également un rôle différent. La cotisation CO₂ n'est pas due par les indépendants, il n'y a pas d'avantage de toute nature pour la voiture d'un indépendant en nom propre et les montants de TMC et de taxe de circulation sont différentes en fonction de la région d'immatriculation.

> Taxe de mise en circulation et taxe de circulation

Toute personne qui immatricule une voiture dans notre pays paie une taxe unique de mise en circulation (TMC) et une taxe de circulation annuelle. Il s'agit dans ce cas de taxes régionales. La Flandre, la Wallonie et Bruxelles sont donc complètement indépendantes l'une de l'autre et seule Bruxelles ne tient pas encore compte des émissions de CO₂ dans son calcul.

Pour connaître les émissions WLTP officielles utilisées pour le calcul des taxes flamandes et wallonnes, il faut se référer à la valeur indiquée dans le champ 49.4 du CoC ou du certificat de conformité.

Depuis longtemps déjà, la **Flandre** est passée à un système qui tient compte des émissions de CO₂, du type de carburant, de la norme Euro et de l'âge du véhicule. De plus, elle taxe nettement moins les voitures à faibles émissions que les voitures polluantes.

Le calcul de la BIV (TMC flamande) est effectué sur base d'une formule complexe et varie entre 55,88 € et 13.969,29 € (jusqu'à l'indexation de juillet 2026).

Pour le calcul de la taxe de circulation, on part toujours de la cylindrée exprimée en chevaux fiscaux. Après quoi on utilise un double système de bonus-malus qui va soit augmenter, soit diminuer le montant en fonction des émissions et de la norme Euro.

Les voitures sans émissions (électriques ou à hydrogène) étaient exemptées de la taxe d'immatriculation (BIV) et de la taxe de circulation en Flandre jusqu'en 2025. Le gouvernement flamand a toutefois décidé que les voitures sans émissions immatriculées à partir de 2026 seront également soumises à la taxe de circulation et à la taxe d'immatriculation. Toute voiture zéro émission immatriculée en Flandre à partir de janvier 2026 est ainsi soumise à un montant forfaitaire et fixe de 61,50 € au titre de la taxe d'immatriculation. La taxe de circulation annuelle, qui sera indexée en juillet 2026, est fixée à 102,96 € pour chaque voiture zéro émission, décimes additionnels inclus.

Pour calculer la TMC (BIV) ou la taxe de circulation en Flandre, vous pouvez surfer sur <https://belastingen.fenb.be/ui/public/vkb/simulatie>.

À **Bruxelles**, on se base toujours en 2026 sur un tableau qui détermine le montant de la TMC sur la base de la cylindrée de la voiture, exprimée en chevaux fiscaux, en combinaison avec la puissance du moteur en kilowatts (kW). Pour la taxe de circulation, on ne tient pas encore compte des émissions ou de la norme Euro non plus, mais uniquement des chevaux fiscaux. Il n'existe actuellement aucun projet concret visant à modifier cette situation.

Pendant l'été de 2025 la **Région wallonne** a mise en place une réforme majeure de la taxation de mise en circulation (TMC). Celle-ci n'est plus basée sur les anciens tableaux, mais bien sur une formule qui tient compte de divers critères écologiques comme le taux d'émission de CO₂ et la norme Euro, mais aussi – et contrairement à la Flandre – sur la masse maximale admise (MMA) du véhicule.

Cette réforme avançait très lentement et, après l'échec d'un projet initial de réforme de la TMC et de la taxe de circulation, le gouvernement wallon a décidé de procéder à un ajustement en ne révisant que la TMC. Cette réglementation est entrée en vigueur en juillet 2025 et s'applique aux nouvelles immatriculations de voitures et de véhicules fiscalement assimilés à des voitures.

La formule tient compte de la puissance du moteur, des émissions de CO₂, de la masse maximale autorisée, de l'énergie/du carburant utilisé et de l'âge du véhicule. Une indexation est prévue chaque année au 1er juillet.

Sous certaines conditions, des réductions peuvent être accordées :

- Les familles nombreuses bénéficient d'une réduction de 250 € (= ménages avec au moins 3 enfants de moins de 21 ans ou de moins de 25 ans s'ils sont encore à charge). Cette réduction ne s'applique qu'à un seul véhicule par famille. Le poids maximal autorisé du véhicule doit être compris entre 1.839 kg et 2.749 kg.
- À partir du 1er juillet 2026 (date d'immatriculation), une réduction de 250 € sera également accordée aux familles monoparentales (au moins 1 enfant) qui, au moment de l'immatriculation, perçoivent les allocations familiales complémentaires pour familles monoparentales (ou, pour les parents qui ne sont pas affiliés au régime wallon des allocations familiales, s'ils peuvent prouver qu'ils remplissent les conditions requises). Cette réduction n'est pas cumulable avec la réduction pour les familles nombreuses et ne s'applique qu'à un seul véhicule par famille monoparentale.

Le montant minimum normal du TMC renouvelé est de 61,5 €. Les personnes qui bénéficient des réductions prévues devront tout de même payer au moins 50 € de TMC. Le maximum absolu est de 9.000 €.

Pour plus d'informations sur le mode de calcul du nouveau TMC wallon, consultez <https://finances.wallonie.be/files/actualites/RTMC%20triptyque%20site.pdf>. Pour les montants de la taxe de circulation, consultez https://finances.wallonie.be/files/baremes%20taxes%20vehicules/baremes_taxe_de_circulation.pdf

Les sociétés de leasing bénéficient d'un statut spécial. Qu'elles soient implantées en Flandre, à Bruxelles ou en Wallonie, les voitures qu'elles immatriculent suivent toujours le système actuellement en vigueur à Bruxelles, tant pour la TMC que pour la taxe de circulation. Les voitures électriques immatriculées par une société de leasing en Flandre ont bénéficié d'une exonération de la TMC et de la taxe de circulation jusqu'à la fin de 2025, par dérogation à la règle générale selon laquelle les sociétés de leasing suivent le système de la région de Bruxelles. Cette exonération a pris fin au 1^{er} janvier 2026.

> Utilitaires légers

En **Flandre** et à **Bruxelles**, les véhicules utilitaires légers (camionnettes, pick-up, ...) sont exemptés de TMC et la taxe de circulation se base sur la masse maximale autorisée du véhicule. Les montants maximum sont nettement inférieurs à ceux des voitures particulières. Le gouvernement flamand a depuis début 2023 supprimé l'exonération de la TMC et la taxation plus avantageuse sur base du poids dont bénéficient les pick-up (utilitaires légers à simple ou double cabine et benne ouverte), comme le Ford Ranger, lorsqu'ils sont utilisés par des particuliers. Ainsi, depuis, ils paient la taxe de circulation et la TMC comme si leur pick-up était une voiture de tourisme classique. Pour les utilisateurs professionnels, en revanche, rien n'a changé. Ils bénéficient donc toujours d'une exonération TMC et d'une taxe de circulation réduite pour leurs pick-up.

Entretenu, **la Wallonie** a déjà effectué des ajustements au niveau de la taxation des utilitaires légers en 2022. Jusqu'en 2021, toute personne immatriculant un utilitaire léger en Wallonie bénéficiait également de l'exonération de la TMC et de l'éventuel éco-malus, tandis que la taxe de circulation calculée sur base du poids était particulièrement faible. Cet avantage a été adapté depuis 2022, dans le sens où toute personne immatriculant un utilitaire léger en Wallonie depuis sans en avoir un usage professionnel (et l'utilisant donc comme un véhicule de loisirs) ne bénéficie dorénavant plus de l'exonération de la TMC et de l'avantageuse taxe de circulation auparavant réservée à ce type de véhicules.

Concrètement, seuls les indépendants (titulaires d'un numéro d'entreprise enregistré auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises) ou les sociétés (idem) immatriculant un utilitaire léger peuvent encore profiter des avantages de ce régime. Il faudra toutefois que le véhicule soit réellement utilisé à des fins professionnelles. A défaut de répondre aux deux conditions, l'utilitaire léger sera taxé comme n'importe quel véhicule de tourisme.

C'est la date de commande du véhicule qui fait foi pour déterminer la réglementation à appliquer à l'acheteur wallon. Autrement dit, les commandes ultérieures au 01/01/2022 seront automatiquement soumises au nouveau régime.

> TVA

Au niveau de la TVA, la voiture de société est un cas particulier. Contrairement au principe général selon lequel les assujettis à la TVA peuvent déduire intégralement la TVA payée, ce n'est pas le cas pour les voitures particulières. Un maximum de 50% de la TVA pourra être récupéré mais, dans la pratique, pour la plupart des assujettis à la TVA, il ne s'agit que de 35%, ce qui signifie que 65% de la TVA payée feront partie du coût total du véhicule. Le pourcentage de la TVA exact pouvant être déduit est déterminé sur base de deux formules qui vérifient l'usage professionnel ou privé, ou sur base du forfait (généralement utilisé) de 35% d'usage professionnel et donc de 35% de récupération de la TVA. Les entreprises unipersonnelles assujetties à la TVA (indépendants en nom propre) pourront toujours récupérer 50% de la TVA payée sur l'usage professionnel.

> Taxe sur l'Avantage de Toute Nature

Toute personne qui, dans le cadre de la relation de travail avec son employeur ou son entreprise, se voit attribuer une voiture de société qu'elle peut également utiliser à des fins privées, est imposée sur cet avantage. Pour les voitures de tourisme, la base de cette taxe est déterminée par une formule qui tient compte de la valeur catalogue fiscale du véhicule, de ses émissions de CO₂, du type de carburant et de son âge. Pour 2025, le montant minimum sur lequel le conducteur est imposé était de 1.650 € bruts par an. Le montant pour 2026 est de 1.690 €.

Chaque année, le gouvernement adapte les valeurs de référence pour les émissions de CO₂, des voitures équipées d'un moteur à combustion. Pour 2025, celles-ci étaient de 71 g/km pour un moteur à essence, GPL ou gaz naturel et de 59 g/km pour une voiture équipée d'un moteur diesel. Les valeurs pour 2026 sont de 70 g/km pour un moteur à essence, GPL ou gaz naturel et 58 g/km pour les moteurs diesel. Quoi qu'il en soit, en 2026 aussi, en principe rien ne changera pour les conducteurs d'une voiture de société hybride rechargeable ou électrique, sous réserve de modifications de la législation. En effet, leur ATN continuera à être calculé sur la base de 4 % de la valeur du catalogue fiscal et ne dépend pas des émissions moyennes des voitures neuves sur le marché. Ils continuent donc à bénéficier de la taxe la plus basse sur l'Avantage de Toute Nature.

Cet article fait le point au 24 décembre 2025 et ne tient donc pas compte des éventuelles modifications ultérieures résultant de réformes légales ultérieures.





Déductibilité fiscale et cotisation CO₂

À partir de 2026, seules les voitures sans émissions seront encore déductibles fiscalement. Cela augmentera considérablement le coût total de possession des voitures à moteur à combustion et rendra d'autant plus avantageux le choix d'un modèle électrique.

Depuis le 1^{er} juillet de 2023, de nouvelles règles ont été instaurées qui portent sur la déductibilité fiscale des véhicules de société non-ZE (diesel, essence, CNG, hybrides rechargeables et tout ce qui ne roule pas 100% à l'électricité ou à l'hydrogène), avec l'intention avouée d'accélérer la diminution progressive de celle-ci jusqu'à zéro.

Ce régime dit 'de sortie' fait que les voitures commandées après le 01/07/2023 et au plus tard le 31/12/2025 voient leur déductibilité fiscale baisser chaque année de 25% à partir de 2025 pour retomber à zéro après quatre ans maximum.

Cela veut donc dire qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, c'en est fini définitivement de la déductibilité fiscale des voitures non-EZ commandées. Les frais devront maintenant être versés intégralement dans les dépenses non admises.

> Evolution de la déductibilité des voitures émettant du CO₂

Ce tableau montre l'évolution de la déductibilité fiscale des frais pour les voitures particulières émettant du CO₂.

DEDUCTIBILITE FISCALE DES FRAIS DE VOITURE										
Déductibilité en		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Commande entre le 01/07/2023 et le 31/12/2025	MIN	50%*	50%*	0%						
	MAX	100%		75%	50%	25%	0%			
Commande à partir du 01/01/2026		0%								

*40% pour voitures ayant une émission > 200 g CO₂/km.

Il est donc clair que le choix d'une voiture à essence, diesel ou hybride rechargeable – bien qu'il ne soit pas interdit – sera pénalisé fiscalement à partir de cette année. Il existe toutefois une exception, à savoir les hybrides rechargeables achetées par des indépendants soumis à l'impôt des personnes physiques (voir ci-dessous).



> Le revers (positif) de la médaille

Vous l'aurez compris, les voitures à moteur thermique ne sont fiscalement plus intéressantes. Heureusement, le gouvernement a prévu une alternative plus réjouissante.

Les voitures zéro émission (tous les modèles à batterie électrique ou à hydrogène) étaient déjà fiscalement déductibles à 100% et le resteront, même si elles sont commandées en 2026, pour autant qu'elles restent aux mains du même propriétaire.

Cependant, 2026 sera la dernière année où les voitures électriques bénéficieront d'une déduction fiscale totale, car à partir de 2027, la déductibilité des véhicules zéro émission commandés cette année-là passera à 95 %. En 2028, elle sera de 90 %, en 2029 de 82,5 %, en 2030 de 75 % et enfin en 2031 de 67,5 %.

> Evolution de la déductibilité des voitures sans émissions de CO₂

Ce tableau montre l'évolution de la déductibilité fiscale des frais pour les voitures particulières totalement exemptes d'émissions CO₂.

DEDUCTIBILITE FISCALE DES FRAIS DE VOITURE								
Déductibilité en	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Commande au plus tard le 31/12/2026				100%				
Commande en 2027					95%			
Commande en 2028						90%		
Commande en 2029							82,5%	
Commande en 2030								75%
Commande à partir du 01/01/2031								67,5%

En d'autres termes, le gouvernement garantit une déductibilité fiscale intéressante des voitures zéro émission pendant encore plusieurs années. Une belle alternative donc, surtout quand on sait que l'offre de voitures zéro émission ne cesse d'augmenter et que les investissements consentis dans les infrastructures de recharge en faciliteront forcément l'utilisation.

> Changement également pour la cotisation CO₂

Dans ce climat de révolution fiscale, rappelons également son impact sur le calcul de la cotisation de solidarité – communément appelée cotisation CO₂ – dans le cas de voitures de société non-ZE commandées depuis juillet 2023. En effet, ces véhicules à moteur thermique sont maintenant considérés comme un élément constitutif de la rémunération.

Indépendamment de l'ajustement annuel du montant minimum et de l'indexation, le montant à payer à l'ONSS pour l'utilisation de véhicules de société équipés d'un moteur à combustion interne a donc considérablement augmenté.

> Evolution de la cotisation CO₂ des voitures émettant du CO₂

Ce tableau montre l'évolution de la cotisation CO₂ pour les voitures particulières émettant du CO₂ commandées au plus tard en 2031.

COTISATION CO ₂										
Cotisation CO ₂ cfr date de commande	jusqu'au 06/2023	à partir de 07/2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Commande au plus tard le 30/06/2023	Formule légale sans modifications									
Commande depuis le 01/07/2023		Cotisation x 2,25	Cotisation x 2,75	Cotisation x 4	Cotisation x 5,5					
Cotisation minimale non indexée*	20,83 €	20,83 € x 2,25	20,83 € x 2,75	20,83 € x 4	20,83 € x 5,5					

*L'indexation annuelle doit encore être appliquée à ces montants de base ; pour 2026, elle est de 1,6291.

Cotisation minimale indexée pour les véhicules commandés depuis le 1 ^{er} juillet 2023:	42,34 € par mois en 2026
--	--------------------------

> Formule de calcul cotisation CO₂ avant multiplicateur

Essence/PHEV essence	$((\text{Émissions CO}_2 \times 9 \text{ €}) - 768) / 12 \times \text{coefficient d'indexation}$
Diesel/PHEV diesel	$((\text{Émissions CO}_2 \times 9 \text{ €}) - 600) / 12 \times \text{coefficient d'indexation}$

En pratique, pour des voitures à moteur à combustion interne commandées en 2026 (à l'exception des 'vraies' hybrides rechargeables), le résultat de la formule de calcul classique doit être multiplié par un coefficient de 4 en 2026 et même de 5,5 à partir de 2027.

Les voitures sans émissions et les hybrides rechargeables avec des émissions maximales de 50 g de CO₂ si elles sont conformes à la norme Euro 6e et de 75 g si elles sont conformes à la nouvelle norme Euro 6e BIS et ont une batterie suffisamment puissante (les

véhicules rechargeables dits 'réels' sur le plan fiscal) continueront toutefois à bénéficier dans les années à venir du montant (indexé) le plus bas en matière de contribution CO₂ (42,34 € en 2026), ce qui montre une fois de plus qu'il est avantageux de franchir le pas.

Pour rappel : les indépendants et les gérants indépendants sont exonérés de cette cotisation ONSS. Elle n'est due que pour les salariés autorisés à utiliser à titre privé un véhicule financé par l'employeur.





Les hybrides rechargeables bénéficient d'un sursis, mais pas pour tout le monde

Alors que toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les personnes morales (sociétés) ne pourront plus déduire partiellement de l'impôt sur les sociétés les frais d'achat ou de location d'un véhicule hybride rechargeable en 2026, les titulaires d'un numéro d'entreprise soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (lire: les indépendants en nom propre) bénéficient d'un certain répit.

Afin d'inciter les indécis parmi le groupe cible spécifique des entreprises individuelles à passer à l'électrique, le gouvernement fédéral prévoit une étape intermédiaire via l'hybride rechargeable. Celle-ci conservera un statut fiscal plus avantageux que les voitures équipées uniquement d'un moteur à combustion.

À partir du 1er janvier 2026, seules les voitures conformes à la norme d'émission Euro 6e BIS pourront être immatriculées neuves. Les hybrides rechargeables ne seront considérées comme des 'hybrides rechargeables fiscalement réels' que si elles émettent au maximum 75 g de CO₂/km (contre 50 g pour les voitures Euro 6e) et disposent d'une capacité de batterie minimale de 0,5 kWh par 100 kg de masse.

Pour les 'véritables' PHEV commandés en 2026, les indépendants soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques peuvent encore bénéficier d'une déduction fiscale. Celle-ci dépendra alors des émissions exactes par kilomètre.

Si la voiture émet au maximum 50 g de CO₂/km (soit moins de 51 g), elle est déductible à hauteur de 95 à 100 % tant qu'elle ne change pas de propriétaire, selon une formule simplifiée : 120 % - (0,5 % x CO₂). L'électricité chargée reste déductible à 100 % pendant toute la période d'utilisation. Le carburant consommé n'est plus déductible.

Si le véhicule émet entre 51 et 75 g de CO₂/km (soit moins de 76 g), il reste déductible à 75 % jusqu'au changement de propriétaire. L'électricité reste déductible à 100 % pendant toute la période de propriété. Le carburant n'est plus déductible ici non plus.

Pour les PHEV commandés par le groupe cible en 2027, 2028 et 2029, la déductibilité maximale sera réduite à respectivement 95 %, 90 % et 82,5 %. Il en va de même pour la déductibilité de l'électricité chargée. Dans ce cas, l'essence ou le diesel consommé n'est logiquement plus déductible non plus. À partir de 2030, aucune déduction fiscale ne sera encore possible pour les véhicules rechargeables commandés.

Budget mobilité fédéral obligatoire à partir de 2026

Depuis 2019, le 'budget mobilité' permet aux travailleurs d'échanger leur (droit à une) voiture de société contre d'autres avantages. Si jusqu'à présent, l'employeur était libre de proposer cette alternative ou non, le gouvernement prévoit de la rendre obligatoire dès 2026.

L'obligation fédérale d'introduire le budget mobilité découle de l'accord de coalition et vise non seulement à promouvoir une mobilité durable mais aussi à réduire l'impact des voitures de société sur l'environnement. Les employés ayant droit à un véhicule de société doivent – dans le cadre du budget mobilité – pouvoir prétendre à plus d'options de transport fiscalement avantageuses.

A terme, le budget mobilité devrait être étendu à l'ensemble des travailleurs, y compris ceux qui n'ont pas droit à une voiture de société. D'où proviendra ce budget et à combien s'élèvera-t-il, en l'absence de véhicule ? Cela reste à éclaircir. Nous parlerons ici uniquement des cas qui prévoient la mise à disposition d'une voiture de société.

> Comment est calculé le budget mobilité ?

Il y a deux options.

1. Un calcul sur base des **frais réels** de la voiture mise à disposition du travailleur. On part dans ce cas du TCO (Total Cost of Ownership ou coût annuel brut du véhicule), soit la somme de toutes les dépenses liées à la voiture : amortissement ou leasing, carburant, assurance, entretien, imposition des dépenses rejetées, etc. Pour équilibrer les coûts exceptionnels et les répartir sur plusieurs années, le législateur demande de prendre la moyenne des quatre dernières années.

2. Une **formule forfaitaire** comprenant une part fixe et une part variable. La composante fixe dépend de la manière dont l'employeur finance la voiture.

a. **Composante fixe.** - Si le véhicule fait l'objet d'un contrat de leasing opérationnel ou de location, la partie fixe inclut les frais de leasing ou de location annuels, majorés des frais annuels moyens non compris dans le contrat de leasing ou de location, de la tva non déductible, de la taxe sur les frais non déductibles et de la cotisation CO₂ annuelle. Si au contraire, l'employeur achète la voiture ou souscrit un contrat de leasing financier, il faut prendre 25% de la valeur catalogue du véhicule, y compris la taxe sur la part non déductible, et y ajouter la cotisation de solidarité CO₂ annuelle.

b. **Composante variable.** - Celle-ci comprend les frais de carburant. On part du principe que le bénéficiaire parcourt 6.000 kilomètres par an à titre privé. A ceux-là s'ajoutent les kilomètres du chemin du travail. On prend la distance aller-retour entre le domicile et le lieu de travail et on la multiplie par 200 et par un prix au kilomètre, équivalent à 30% de l'indemnité kilométrique payée par l'employeur au travailleur qui se sert de son véhicule privé pour effectuer ses déplacements professionnels.

Quelle que soit la méthode privilégiée, le législateur impose des limites. Le montant du budget mobilité est de minimum 3.233 € (2026) et ne peut excéder un cinquième du salaire brut du travailleur, avec un maximum absolu de 17.244 € (2026). Ce montant est indexé annuellement.

> Les trois piliers du budget mobilité

Le budget mobilité peut être réparti en trois piliers.

1^{er} pilier : une voiture de société. Celle-ci devra être 100% électrique à partir de 2026. Légalement parlant, ce pilier n'est pas obligatoire. C'est-à-dire que l'employeur est libre de le proposer ou non, de même que le travailleur ne pourra se voir contraint de dépenser son budget dans ce pilier. Les règles fiscales sont celles qui régissent une voiture de société 'normale' : le travailleur est imposé sur l'avantage de toute nature, tandis que l'employeur s'acquitte de la cotisation CO₂ en vigueur.

2^e pilier : modes de déplacements durables et frais de logement. Par modes de déplacements durables, on entend les transports public, les trottinettes partagées, les vélos en leasing, une voiture de location pour les voyages, etc. Une voiture utilisée dans ce pilier devra également être zéro émission à partir de 2026. Les salariés habitant dans un rayon de 10 kilomètres autour de leur lieu de travail ou dont le temps de télétravail dépasse 50% peuvent également consacrer leur budget au paiement de leur loyer ou au remboursement de leur crédit hypothécaire. Toutes les dépenses financées par ce deuxième pilier sont exonérées d'impôts.

3^e pilier : le solde. A la fin de l'année, le solde du budget mobilité est versé au travailleur, après retenue d'une cotisation ONSS particulière de 38,07%.

> Pas si simple

Même si l'intention du gouvernement est de généraliser le budget mobilité, il reste encore beaucoup de points en suspens. **A l'heure de boucler cette édition, le 24 décembre 2025, on ne connaît pas encore le calendrier précis de la réforme.** L'accord de gouvernement prévoit des mesures de transition, ce qui laisse supposer une introduction progressive. Quoi qu'il en soit, le budget mobilité reste un enjeu complexe relevant à la fois du droit du travail, de la sécurité sociale et de la fiscalité. Il devra donc être discuté au sein de divers cabinets, en consultation avec les partenaires sociaux.





Passage de la MMA des camionnettes électriques de 3,5 à 4,25 tonnes

Les utilitaires légers électriques pèsent plusieurs centaines de kilos de plus qu'un véhicule thermique équivalent. Et pourtant, leur masse maximale autorisée reste limitée à 3,5 tonnes pour les titulaires d'un permis B. Pour rendre leur capacité de charge plus attrayante, l'Europe prévoit une manière de faire passer cette MMA à 4,25 tonnes.

Conformément à la directive 2006/126/EG, les Etats membres peuvent autoriser les titulaires d'un permis B à conduire des camionnettes électriques dont la MMA atteint 4,25 tonnes. Une mesure définitivement adoptée aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et au Luxembourg, mais pas encore en Belgique. Un projet pilote est néanmoins en cours depuis septembre 2023. Il devrait aboutir le 31 août 2026 et donner lieu à un projet de loi.

Les onze entreprises concernées par ce projet pilote sont actives dans le secteur logistique. Chaque véhicule participant dispose d'un certificat de participation spécifique du SPF Mobilité et Transports. Tous les six mois, elles transmettent diverses informations – kilométrage, données géographiques, incidents... – en vue de les faire analyser.

> Pas besoin de tachygraphe

Les véhicules participants sont dispensés de tachygraphe, à condition de rester dans un rayon de 100 kilomètres autour du siège social de la société et de ne pas franchir les frontières nationales. L'objectif est d'intégrer cette exemption dans la législation finale sur les camionnettes électriques affichant une MMA de 4,25 tonnes.

Ça constituerait évidemment un grand avantage pour les entreprises. Avec une capacité de charge de 750 kilos en plus, les utilitaires légers électriques pourraient s'acquitter de nombreuses applications supplémentaires, élargissant ainsi le champ de la mobilité 'zéro émission' pour de nombreuses entreprises. Car en plus d'autoriser des chargements supérieurs, les utilitaires légers affichant une MMA de 4,25 tonnes peuvent s'offrir des batteries plus grandes, ce qui profite à l'autonomie.

> Des questions subsistent

En Belgique, les camionnettes électriques de 4,25 tonnes sont actuellement classées dans la catégorie de véhicules N2 où, à l'instar des camions, la vitesse est plafonnée à 90 km/h. Or, d'autres Etats membres, comme le Luxembourg, les versent dans la catégorie N1, où cette limitation de vitesse n'a pas cours.

Si la Belgique maintient la classification N2, cela pourrait entraîner le paiement d'une taxe kilométrique pour ces camionnettes plus lourdes. Ce point reste à éclaircir, tout comme celui des règles de circulation municipales sur l'interdiction du trafic lourd dans certaines zones.

Lommel Proving Ground

ENCADREMENT PROFESSIONNEL



Le Lommel Proving Ground vous accueille pour des formations, des sensations et du plaisir.

Depuis des décennies, plus de vingt instructeurs du Ford Lommel Proving Ground assurent les différentes formations de conduite développées en interne à destination des ingénieurs et pilotes d'essai européens. À différents stades, ils accompagnent les participants d'un niveau de base à un niveau expert, en développant leurs compétences pour leur permettre de conduire en toute sécurité, dans les conditions les plus extrêmes.

L'expertise des instructeurs et l'infrastructure exhaustive du Lommel Proving Ground garantissent des formations hautement qualitatives.

Une offre étendue, pour un large public, avec modules standard ou sur mesure

- Formations pour les entreprises
- Formations pour les particuliers, individuellement ou en groupe
- Tous types de véhicules particuliers et utilitaires
- Événements spéciaux et experience days

Cette offre vous intéresse ?

Consultez l'offre sur le site : www.fordlpg.com/dtc/

Envoyez un e-mail : tbooklpg@ford.com

Appelez : +32 (0)11 50 68 01

Plus d'info



LOMDEL PROVING GROUND

**DRIVER
TRAINING
CENTER**

**READY
SET
Ford™**



Consulter votre distributeur Ford pour toute information. Les voitures montrées peuvent différer des spécifications réelles.
E.R.: DAD srl - Prins Albertlei 1A boîte 02 - 2600 Berchem - N° de société: BE0412.829.426 - info@dadvertising.be.
Annonceur: Ford Motor Company (Belgium) SA - agent à titre accessoire - Avenue Hunderenveld 10 - 1082 Bruxelles - TVA BE0404.955.204
RPM Bruxelles - Banque: Fortis 220-0040000-72 - Tél. 02/482 20 00 - custfobe@ford.com
ford.be

READY SET *Ford*™